



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° 2026-CC-141

Séance du 28 septembre 2026

Membres en exercice : 42

- Présents : 37
- Votants : 40
- Quorum atteint

Date d'affichage de la convocation : 22 septembre 2026

Le 28 septembre 2026 à 18 h 30, le conseil communautaire – dûment convoqué le 22 septembre 2026 – s'est réuni en session ordinaire Salle Argoat - Hôtel communautaire, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

MEMBRES PRÉSENTS :

M. Pierre ABAUTRET, M. Pierre ABJEAN, Mme Claudie BALCON, M. Franck BERTHOULOUX, M. Christophe BOIVIN, M. Jean-Louis BONDU, M. Julien BOUCHARÉ, M. Christophe BÈLE, Mme Odette CASTEL, Mme Claire CHAPALAIN, M. Pascal CORNIC, Mme Nathalie CORRE, M. Xavier FRANQUES, Mme Stéphanie GUEGUEN, M. Pierre GUIZIOU, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, Mme Marylène LAGADEC, M. Didier LAMARRE-DEGOUTHOU, M. Jean-Noël LE MENN, Mme Emmanuelle LE ROUX, M. Stéphane LE VOURCH, M. Patrice LELOUP, Mme Aurélie MARTIN, M. Philippe MASQUELIER, Mme Sandrine MAYOL, M. Gérard MITCHOVITCH, Mme Anne-Cécile NICOLAS, Mme Caroline OLLIVIER, M. René PAUGAM, M. Xavier PENNORS, M. Jean-Yves ROUDAUT, Mme Sandra ROUDAUT, M. Philippe SERVEL, M. Bernard SIMON, M. Yann TOUDIC, Mme Monique WALLET

MEMBRES REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme Anne BERTIN donne procuration à M. Gérard MITCHOVITCH, M. Nicolas KERMARREC donne procuration à Mme Claire CHAPALAIN, M. Raphaël RAPIN donne procuration à Mme Claudie BALCON

MEMBRES ABSENTS :

M. Louis BEAUGENDRE, M. Eric GUEZENOC

Secrétaire de séance : Jean-Louis BONDU

PETITE ENFANCE-ENFANCE-JEUNESSE-PARENTALITE : document de cadrage Maison des familles

Le contexte du projet

Le projet de **Maison des Familles** s'inscrit dans le Projet de territoire 2020-2026 et dans le Projet social de territoire (2024-2029) élaboré en 2023. Le diagnostic territorial a mis en évidence :

- Une offre déjà riche en matière de petite enfance et de soutien à la parentalité.
- Une difficulté d'accès à l'information et un manque de lisibilité des services pour les familles.
- Un besoin de meilleure coordination entre les acteurs du territoire.

La Maison des Familles est conçue comme un **lieu ressource communautaire**, destiné à améliorer la visibilité des services déjà présents, renforcer la coopération entre professionnels et faciliter l'accès des familles aux dispositifs du territoire. Elle ne vise pas à créer une offre concurrente mais à coordonner et valoriser l'existant.

Les finalités du projet

Le document de cadrage vise à :

- Définir les missions de la Maison des Familles.
- Encadrer son fonctionnement et sa gouvernance.
- Assurer que les missions de la Maison des Familles répondent aux 3 orientations du Projet Social de Territoire :
 - Assurer l'exercice des droits et l'accessibilité aux services et aux aides pour tous.
 - Améliorer les conditions de vie pour un mieux-être global des habitants.
 - Développer une mise en oeuvre collective et intégrée du PST.
- Répondre aux priorités du Pacte Social de la CTG 2023-2026 :
 - interconnaissance des acteurs,
 - accessibilité des publics,
 - accompagnement à la parentalité.

Les 4 missions socles

1. Informer les familles.

- Centraliser l'information liée à la parentalité.
- Orienter les familles vers les services adaptés.
- Valoriser les dispositifs existants.
- Porter une attention particulière aux situations de handicap.

2. Assurer un accueil inconditionnel.

- Accueillir tous les parents, futurs parents et grands-parents.
- Proposer une écoute bienveillante et une orientation adaptée.
- Accompagner les familles de la grossesse jusqu'à l'adolescence et au-delà.
- Garantir la gratuité ou une participation symbolique.

3. Soutenir les collectifs de parents.

- Valoriser les compétences parentales.
- Encourager les initiatives entre parents.
- Favoriser l'engagement des familles dans leurs propres projets.

4. Développer des services de soutien à la parentalité.

- Médiation familiale.
- Groupes de parole.
- Lieux d'accueil parents-enfants.
- Permanences ou interventions de professionnels spécialisés.

Les missions complémentaires

La Maison des Familles pourra également :

- Favoriser les échanges entre professionnels.
- Diffuser l'information entre partenaires.
- Participer aux diagnostics territoriaux.
- Accompagner les nouveaux porteurs de projets.

Organisation partenariale

Le Centre Socioculturel Intercommunal (CSI) se positionne comme partenaire du projet avec notamment :

- Une présence professionnelle d'une demi-journée par semaine.
- Des ateliers parents-enfants.
- Le développement d'un LAEP (Lieu d'Accueil Enfants-Parents) pour les 0-6 ans.

Le partenariat associera également :

- l'association Familles Rurales de Guissény,
- le Conseil départemental,
- l'Éducation nationale,

- la CAF,
- d'autres acteurs du réseau parentalité.

Déploiement du projet

Phase 1 : 2025-2027

Phase de consultation et de co-construction :

- Réunions thématiques.
- Travail sur le projet socio-éducatif.
- Réflexion sur l'aménagement du lieu.
- Animation du réseau parentalité.
- Formation des professionnels.

Phase 2 : à partir de 2028

Ouverture et gestion de la structure :

- Installation de l'équipe.
- Mise en œuvre du projet socio-éducatif.
- Gestion administrative et financière.
- Animation du réseau parentalité.
- Développement d'activités complémentaires aux offres existantes.

Gouvernance et évaluation

Comité de pilotage

Réuni au moins une fois par an, il sera composé :

- des élus de la CLCL concernés
- des techniciens de la CLCL
- de la CAF
- du Conseil départemental
- du CSI
- des partenaires du réseau

Ses missions :

- suivre l'avancement du projet
- identifier les freins et leviers
- ajuster les orientations

Évaluation annuelle- La CLCL réalisera chaque année :

- un bilan d'activité,
- un bilan financier,
- une analyse quantitative et qualitative des actions menées et de leur impact sur les familles et le territoire.

La Maison des Familles est pensée comme un **guichet communautaire de coordination, d'information et d'accompagnement à la parentalité, visant à rendre plus lisible l'offre existante, renforcer les partenariats locaux et soutenir les familles tout au long de leur parcours parental.**

Elle prendra place dans l'espace Kermaria rénové.

Vu les avis favorables de la commission thématique PETITE ENFANCE-ENFANCE-JEUNESSE-PARENTALITE du 8 septembre 2026 et du bureau communautaire du 14 septembre 2026,

Il est proposé au conseil communautaire de valider ce document de cadrage pour permettre à la coordinatrice de la Maison des familles de déployer les différentes phases du projet sur 2027-2028 avec les partenaires et acteurs du territoire.

Décision : Approuvé à l'unanimité

Votants	40	
Pour	40	M. Pierre ABAUTRET, M. Pierre ABJEAN, Mme Claudie BALCON, M. Franck BERTHOULOUX, Mme Anne BERTIN, M. Christophe BOIVIN, M. Jean-Louis BONDU, M. Julien BOUCHARÉ, M. Christophe BÈLE, Mme Odette CASTEL, Mme Claire CHAPALAIN, M. Pascal CORNIC, Mme Nathalie CORRE, M. Xavier FRANQUES, Mme Stéphanie GUEGUEN, M. Pierre GUIZIOU, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, M. Nicolas KERMARREC, Mme Marylène LAGADEC, M. Didier LAMARRE-DEGOUTHOU, M. Jean-Noël LE MENN, Mme Emmanuelle LE ROUX, M. Stéphane LE VOURCH, M. Patrice LELOUP, Mme Aurélie MARTIN, M. Philippe MASQUELIER, Mme Sandrine MAYOL, M. Gérard MITCHOVITCH, Mme Anne-Cécile NICOLAS, Mme Caroline OLLIVIER, M. René PAUGAM, M. Xavier PENNORS, M. Raphaël RAPIN, M. Jean-Yves ROUDAUT, Mme Sandra ROUDAUT, M. Philippe SERVEL, M. Bernard SIMON, M. Yann TOUDIC, Mme Monique WALLET
Contre		
Abstention		
NPPV		

Pour extrait conforme,

La Présidente

